

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure » dans le cas d'un projet de transition professionnelle.

1- Déroulement

a) Un questionnaire sur : -

Des renseignements d'ordre général - - - -

Le prescripteur

Votre projet

Votre attente vis-à-vis de la formation et votre motivation

Vos disponibilités pour la formation

b) Une évaluation sur un simulateur

(voir le « Procédé d'évaluation de départ »)

c) Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Cette d'évaluation, essentielle et obligatoire, permettra à l'enseignant de la conduite de :

- définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences lui permettant de se présenter à l'examen pratique.
- donner un axe de travail en s'appuyant sur les points forts de l'élève
- installer une bonne relation enseignant/élève qui se prolongera tout au long de la formation.

L'estimation d'heures nécessaires ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à titre indicatif.

Si le candidat peut justifier d'un nombre d'heures déjà effectuées dans une école de conduite, ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique au sein de notre établissement.

Si le candidat est en annulation de permis ou est en possession d'un permis étranger ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h obligatoire en boîte automatique au sein de notre établissement.

Bien sûr, ce n'est pas une science exacte, dans certains cas, la prévision d'heures peut être inférieur ou supérieur selon la progression de chacun.

Une copie de cette évaluation est donnée à l'élève.

2- informations du public

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage et sur le site interne.

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.

Prise en compte du permis boîte automatique (restriction 78) inclus dans le bilan final de l'évaluation de positionnement de l'élève.